

SUBVENTIONS POUR LA VOIRIE ENDOMMAGÉE

COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2024

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire.

Présents : Sylvette David, Bernard Penel, Nathalie Dufaud, Nicolas Carrot, Roland Maniouloux, Éric Chalaye, Vincent Delolme, Mathieu Fereyre, Élodie Beraud, Emilien Glandut, Antonino Wernimont, Gilles Jouve, Élisabeth Fanget

Absents excusés : Karine Fourel (pouvoir à Nathalie Dufaud), Pierre Guirronnet (pouvoir à Sylvette David), Bénédicte Pion, Alexandre Fressenon (pouvoir à Antonino Wernimont)

Absente : Charlène Fanget

Secrétaire de séance : Élisabeth Fanget

Date de la convocation : 03 décembre 2024

Le procès-verbal du 21 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Intégration des résultats du budget maison de santé dissous

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'intégrer les résultats du budget de la maison de santé dissous le 21 octobre 2024 en reportant la somme de 9 557,16 euros en excédent de fonctionnement et 67 114,60 euros en excédent d'investissement sur le budget principal 2024.

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 dans la limite de 185 127,17 €.

Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection – approbation de l'installation et choix de l'entreprise

Le projet d'installation de la vidéoprotection sur le territoire communal s'inscrit dans le cadre des outils au service de la politique de sécurité et de prévention. Le conseil municipal, à la majorité, accepte le devis de l'entreprise VOLFEU pour un montant de 98 860,00 euros HT.

Création d'un city stade - Demande de subvention DETR DSIL 2025

Le conseil municipal souhaite soutenir le projet du Conseil Municipal des Jeunes et créer un terrain multisports de type city stade, élément structurant au cœur du village, pour permettre la pratique du sport à l'école, le développement des associations sportives locales et la création d'un point de rencontre multigénérationnel autour du sport et de la préservation de la santé. Chacun des publics concernés se verra attribuer des créneaux horaires pour accéder aux installations. A l'unanimité, le conseil municipal sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux / Dotation de Soutien à

l'Investissement Local 2025, à hauteur de 40 % pour ce projet intitulé « Création d'un city stade » estimé à 86 195,45 euros HT.

Épisode cévenol du 17 octobre 2024 – Demande de subvention au titre de la Dotation Nationale de Solidarité

Madame le maire rappelle que les inondations qui ont touché la commune le 17 octobre dernier ont causé de multiples détériorations sur des équipements publics de la commune. Le dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, déposé auprès des services préfectoraux le 18 octobre 2024, a permis que la commune soit retenue dans l'arrêté n° INTE2428510A publié au Journal officiel du 5 novembre 2024. L'état de catastrophe naturelle ne concerne que le patrimoine bâti et les éléments assurés au titre des dommages aux biens. La Dotation nationale de Solidarité permet de couvrir les frais relatifs aux travaux de remise en état des biens non assurables notamment la réfection de la voirie communale et des ponts. Un devis pour la remise en état du chemin d'Eyguèze s'élève à 20 160 € HT et un devis pour la remise en état du chemin et du pont des Bois s'élève à 18 129,50 € HT. De plus, des travaux ont été réalisés en urgence en régie pour assurer la sécurité des riverains dont les frais s'élèvent à 4 452,75 € HT (location d'engin et fournitures de voirie) pour le chemin des Mûriers et la route de Saint-Romain-d'Ay. A l'unanimité, le conseil municipal autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des Évènements Climatiques ou géologiques (DSEC) pour un montant total de 42 742,25 euros HT.

Travaux sur voirie communale – Demandes de subvention Atout ruralité 07 – Pacte routier - Département de l'Ardèche

Suite aux intempéries du 17 octobre 2024, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du pacte routier 2024 – Atout Ruralité 07 - pour le projet « Réfection chemin d'Eyguèze et chemin et pont des Bois » qui ont subi de fortes dégradations. Le montant de ces travaux est estimé à 38 289,50 € hors taxes.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est informé des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie. Il prend acte que le droit de préemption urbain de la commune n'a pas été exercé sur ces demandes.

Points divers

Maison de Santé

Le Centre de Santé ADMR des Cévennes va ouvrir une annexe à la Maison de Santé de Quintenas à compter du 13 janvier 2025. Des médecins généralistes seront présents 4 jours par semaine et consulteront dans l'ex-cabinet du Dr Abeille. Ces médecins pourront être déclarés comme médecins traitants.

La commune remercie les médecins retraités, et particulièrement le Dr de Montgolfier à l'origine du projet, ainsi que l'ADMR pour cette installation qui va permettre la continuité des soins pour les Quintenassiens et les habitants de plusieurs communes environnantes.

État d'avancement des travaux Grande Rue

Les travaux ont débuté le 18 novembre par le réseau d'assainissement et la mise en séparatif des eaux pluviales. Le planning est respecté et la partie impactant les commerces est à présent refermée. Les commerçants ont été invités en mairie le 26 novembre pour faire un point d'étape. Des préconisations pour un stationnement sous forme d'arrêt limité à 20 minutes sur certains emplacements place de l'Église ont été faites et vont être mises en place dès réception des

matériels nécessaires. Il est rappelé que ce fonctionnement existe déjà dans la Grande Rue nord et qu'il est possible de s'y arrêter pour une durée limitée à 20 minutes.

PLUIH : ajustements finaux

Une dernière réunion de concertation a eu lieu avec les services de l'urbanisme d'Annonay Rhône Agglo le 29 novembre. Elle a permis de revenir sur les points retenus par les services parmi les avis des personnes publiques associées (Chambre d'Agriculture, SCOT, services de l'État...) et parmi les demandes recensées dans l'enquête publique, tant des particuliers que de la commune. Quelques ajustements ont été accordés mais ne changent pas les grandes lignes définies dans le plan communiqué en juin 2024.

Réunion de quartier à Guillaume

La réunion programmée à Guillaume a rassemblé une quinzaine de personnes samedi 7 décembre. Différents points ont été abordés notamment la sécurisation du carrefour entre le chemin de Guillaume et la route de Saint-Romain-d'Ay. Plusieurs dispositifs ont été évoqués et un questionnaire sera distribué pour que chaque famille puisse exprimer sa préférence, comme cela a été fait dans les autres quartiers.

Nuisances liées aux pigeons

Plusieurs lieux de rassemblement des pigeons dans le cœur de village créent des nuisances et présentent un risque sanitaire au vu du volume de fientes que les riverains doivent nettoyer chaque jour. Il sera fait appel à une société de fauconnerie pour éloigner les pigeons, la période hivernale étant propice à l'opération.

Maire honoraire

La commune a initié une démarche pour l'attribution du titre de maire honoraire à M. Sylvain Desbos.

Vœux de la municipalité

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 5 janvier à 11h à la salle polyvalente Louis-Vincent. Les nouveaux élus du Conseil Municipal des Jeunes, qui commencent leur mandat de 2 ans, seront présents.

Fin de séance : 19h40